

DECISION DU PRESIDENT.CA 009-2019

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation; Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7; Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers; Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande d'adhésion de la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande d'adhésion de la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales au CANCEROPOLE Grand Ouest.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angersole 30 janvier 2019

Par délégation et pour signature, Le Directeur Général des Services Olivier HUMAN

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 06 février 2019



Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

Date de validation par le conseil de la
composante ou du service commun :Cliquez ici
pour taper du texte.

Nom de la composante, du service commun ou de la direction : Cliquez ici pour taper du texte.

Date de validation par la DAF : Cliquez ici pour taper du texte.

Nom de la structure : Cliquez ici pour taper du texte.

pour taper du texter	• *************************************		With the second control of the second contro		
Nom de l'association ou de la société savante	Montant Centre financier		Observations	Date compte rendu CA	
CANCEROPOLE	3 000 € HT	911 10	Cotisation 2019		
G/HTOLIKO! GIL					
			v 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		
	I seems were the seems of	A			
	4				



Adresse du siège: 63, Quai Magellan

Adresse postale:

3, Chaussée de la Madeleine

44000 NANTES Tél: 02 40 84 72 86 Facture N° FA

C O P E

UNIVERSITE D'ANGERS 40, Rue de Rennes - BP 73532 Service Facturier BP 73532 49035 ANGERS

Contact Cancéropôle Grand Ouest

Jessica AUFFRAY Comptable

Tél. LD: 02 40 84 72 86

@ mail: jessica.auffray@inserm.fr

Mode de règlement Virement comptant Date Facture 11/01/2019 Date d'échéance

11/01/2019

	Désignation .	Qté	PÚ HT	Montanter	TVA
C.A.M.	Contribution Annuelle des Membres Montant forfaitaire annuel validé en Assemblée Générale	1,00	3 000,00	3 000,00	0,00
7 "					
	Could be an a first to	37			
	1 4 JAN. 2019				
l I	Agence Comptable DAF				

	TOTAL HT	TOTALTIVA	Net à payer
TVA non applicable, art. 293 B du CGI.	3 000,00	0,00	3 000,00€

Escompte pour règlement anticipé: 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009). Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

Coordonnées bancaires:

Code établissement : 30002 Code Guichet : 07411 N° de compte : 0000060191L

Clé:48

Code BIC: CRLYFRPP

IBAN: FR53 3000 2074 1100 0006 0191 L48

Philippe SIMONEAU Vice-président recherche